



■ Autonomie

■ Retraites

■ Recrutements

■ Métiers

■ Carrières

■ Apprentissage

■ Formations

■ Emplois

■ Salaires



# ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2017



# ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2017



La question centrale posée par l'état actuel de notre société est celle des inégalités. Les écarts croissants dans la répartition des richesses, la montée de la précarité, la relégation d'une partie des citoyens dans des quartiers paupérisés, l'insuffisance des services publics, gangrènent notre société et engendrent racisme, xénophobie, sentiment d'injustice propre à susciter toutes sortes de dérives.

La responsabilité première du politique sera de retisser du lien, redonner sens à un projet collectif démocratique en s'attaquant de front aux inégalités ; cela nécessitera la mise en place d'une réforme fiscale d'ampleur, une réorientation de la valeur ajoutée au profit de la rémunération du travail, un développement des services publics enfin considérés comme un apport et non une charge.

L'École dans ce contexte est au centre des enjeux ; elle est touchée par les effets de la crise économique et sociale, fortement sollicitée afin de prémunir les jeunes du chômage, permettre insertion professionnelle et réorientations mais aussi afin de transmettre les valeurs de notre modèle républicain et laïque.

Or, elle peine à répondre à ces demandes. Même si elle poursuit son rôle d'émancipation de tous les jeunes et a largement augmenté le taux d'accès au baccalauréat, elle se caractérise aussi par de grandes inégalités tant sociales que territoriales. La persistance d'un échec scolaire lourd chez les jeunes de catégories populaires essentiellement, la ghettoïsation de certains établissements, la ségrégation sociale des jeunes dans les types de baccalauréat, provo-

quent un sentiment d'injustice dû au décalage entre le vécu et le discours sur l'égalité.

Il y a donc une urgence sociale à faire évoluer notre système scolaire, en donnant les moyens propres à agir sur la formation des enseignants, les contenus et pratiques, l'évaluation, les effectifs. Cela passe par la revalorisation de tous les métiers de l'éducation dans toutes leurs dimensions (conditions de travail, rémunération, gouvernance).

Le défi auquel nous devons répondre est celui de la mise en place d'un enseignement de qualité pour tous,

la possibilité donnée aux enseignants d'aider au sein de la classe les plus en difficulté, l'appropriation par tous d'une culture commune : toute une génération peut accéder à un haut niveau d'exigences quant aux savoirs à acquérir.

C'est un tel projet éducatif, conçu dans le cadre de la scolarité à 18 ans, que le SNES-FSU entend promouvoir quand certains souhaitent rétablir un système sélectif, et que d'autres se réfugient dans la promotion de simples compé-

tences opposées aux disciplines d'enseignement structurantes dans le second degré.

Vous trouverez dans les fiches de ce dossier quelques grands axes de notre projet ainsi que les questions que nous soumettons aux candidats à l'élection présidentielle.

Nous sommes bien sûr tout disposés à en débattre et en préciser les modalités afin de poser les bases d'un dialogue social fondé sur le respect des personnels et de leurs élus.

**Le défi auquel nous devons répondre est celui de la mise en place d'un enseignement de qualité, pour tous.**

# ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2017



## L'ambition du second degré

### ÉTAT DES LIEUX

Leviers essentiels pour le développement économique et social d'un pays, l'éducation et la formation initiale restent la meilleure protection contre le chômage et la précarité, donnent à tous les jeunes les clés pour comprendre le monde et agir dessus, et devraient être le creuset de la vie en société.

Or, le système éducatif français est particulièrement inégalitaire et ségrégué : le parcours des élèves est fortement corrélé à leur origine sociale, les établissements scolaires manquent de mixité sociale.

La loi de Refondation de 2013 a affirmé l'éducabilité de tous les jeunes

et la nécessité de veiller à l'inclusion de toutes et tous. La remise en place de la formation initiale des enseignants s'est accompagnée d'une reprise du recrutement. La réforme de l'éducation prioritaire a pris en compte l'exercice particulier du métier dans les réseaux.

Malgré ces points positifs, la politique pour le second degré a déçu par le maintien de la scolarité obligatoire à 16 ans, le manque de cohérence entre collège et lycée, l'absence d'amélioration dans la vie quotidienne des élèves et des personnels. Les lycées généraux et technologiques ont été oubliés des débats et la réforme du collège a été conçue trop vite et imposée sans respect des personnels.

### Questions aux candidats

- 1 Quels sont pour vous les objectifs de la scolarité obligatoire ?
- 2 Pensez-vous qu'il soit nécessaire de la prolonger jusqu'à 18 ans ?
- 3 Quelles mesures prendrez-vous pour viser partout la mixité scolaire et sociale, réduire les inégalités face aux apprentissages, prévenir et résorber l'échec scolaire ?
- 4 Qu'envisagez-vous pour le collège ? Reviendrez-vous sur la réforme de 2016 ? Si oui, comment et avec quels objectifs ?
- 5 Comment maintiendrez-vous une diversité des voies et séries au lycée en luttant contre les inégalités et les représentations sociales ?
- 6 Quelle politique entendez-vous mener vis-à-vis de l'enseignement privé ?

## CE QUE DEMANDE LE SNES-FSU

**Un second degré cohérent de la Sixième à la Terminale** dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans qui permette à tous les jeunes de s'approprier une culture commune émancipatrice et vise l'élévation générale des qualifications. L'éducation et la formation tout au long de la vie ne peuvent se concevoir sans cette formation initiale de qualité par le service public d'éducation.

**Une scolarisation s'appuyant sur les enseignements disciplinaires**, ayant le souci de démocratiser, c'est-à-dire de lutter contre les inégalités sociales et de genre, d'aider les jeunes à tout instant de leur scolarité, de favoriser l'épanouissement, la socialisation. Dans ce cadre, l'éducation prioritaire a toute sa place, au collège comme au lycée.

**Une mixité sociale et scolaire** incluant les établissements privés, qui doivent y être contraints dans la mesure où ils bénéficient de financements publics.

**Un baccalauréat conforté**, marqueur majeur de la fin de la scolarité obligatoire, reconnu à la fois comme niveau de qualification et passeport pour une poursuite réussie d'études supérieures.

**Une orientation repensée** développant l'estime de soi, l'envie d'apprendre, de réussir et de construire sa place dans la société.

**Une formation initiale et continue des personnels améliorée** (voir fiche métier).



## L'autonomie des établissements

### ÉTAT DES LIEUX

« L'autonomie des établissements » est à nouveau un thème très présent dans les déclarations des différents courants politiques qui voient dans son développement un facteur déterminant d'amélioration du système éducatif.

Ces déclarations masquent en fait deux questions essentielles : celle de l'analyse faite des difficultés rencontrées par le système éducatif et celle du contenu donné à cette notion et des confusions entretenues (volontairement ou non) autour de ce terme.

La justification au nécessaire développement de l'autonomie des établissements repose sur la critique d'un système éducatif aux résultats médiocres comme le montreraient notamment les résultats des évaluations internationales. Le système serait en effet fossilisé, du fait d'une hypercentralisation, budgétivore et inefficace, incapable de se réformer du fait des résistances corporatistes.

L'autonomie telle qu'elle a évolué depuis 30 ans n'est pas interrogée et sont évoquées, selon les circonstances, l'autonomie des établissements, celle des chefs d'établissement, celle des enseignants et des équipes éducatives. Or, depuis l'autonomie des EPLE instaurée par les lois de décentralisation des années 1980, la situation a considérablement évolué.

Les pouvoirs des chefs d'établissement ont été renforcés, soit en leur transférant des compétences dévolues auparavant au recteur, soit en limitant celles des équipes pédagogiques mises sous tutelle avec notamment les conseils pédagogiques (puis école-collège, et de cycle).

Se sont développées des politiques de projets, de contractualisation avec un glissement progressif de l'idée positive de mieux prendre en compte les spécificités de chaque établissement vers celle de gouverner par les résultats et les objectifs, chaque établissement étant renvoyé en fin de compte à la responsabilité de traiter seul ses difficultés. C'est le sens de la réforme des lycées et de celle du collège de 2016, qui renvoient à l'établissement la responsabilité de déterminer en partie les grilles horaires et les contenus d'enseignement.

Dans le même temps, les équipes pédagogiques n'ont jamais été autant caporalisées : enjointes à l'autonomie, les enseignants sont sommés d'appliquer les consignes les plus absurdes et le travail d'élaboration collective des choix pédagogiques pertinents, qui relèvent de leur liberté, est de plus en plus difficile. Ces politiques, basées sur la concurrence entre les établissements et les individus, n'ont pas fait la preuve de leur efficacité. Et les évaluations internationales, avec toutes leurs limites, mettent aussi cela en évidence.

Nombreux sont ceux qui prônent aujourd'hui une autonomie complètement débridée appuyée sur la décentralisation de pans entiers de la formation : recrutement local par les chefs d'établissement, autonomie budgétaire totale incluant la gestion de la masse salariale, contractualisation des moyens, définition locale des contenus d'enseignement. Ils seraient bien inspirés de regarder l'exemple de la Suède, longtemps érigée en modèle, qui tire aujourd'hui un bilan bien amer de la décentralisation du système éducatif qu'elle a mise en place ces dernières années.

Il leur reste aussi à démontrer en quoi conserver des règles communes à tous sur le territoire est de nature à freiner les initiatives et en quoi cela uniformise les pratiques.

# ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2017



## Questions aux candidats

- 1 Y a-t-il des domaines pour lesquels vous êtes favorable à un élargissement de l'autonomie des établissements ? Si oui, lesquels ?
- 2 Dans le cadre de cette autonomie, faut-il selon vous revoir, et si oui dans quel sens, les rôles respectifs du chef d'établissement, du conseil d'administration et des équipes pédagogiques ?
- 3 Comptez-vous poursuivre dans l'élargissement des compétences des recteurs au détriment des compétences nationales ?
- 4 Êtes-vous favorable au maintien du recrutement des enseignants, des CPE, des Psy-ÉN par concours ? Le chef d'établissement doit-il intervenir dans le choix des personnels amenés à exercer dans l'établissement ?
- 5 Êtes-vous favorable à de nouveaux transferts de compétences de l'État vers les collectivités territoriales ? Si oui lesquels ? Et pourquoi ?

## CE QUE DEMANDE LE SNES-FSU

**Maintenir l'organisation de l'offre de formation**, des contenus de formation et les horaires d'enseignement, la gestion des personnels sous la responsabilité de l'État sans les déconcentrer au niveau de l'établissement.

**Réorganiser la répartition des compétences** entre le chef d'établissement, le conseil d'administration et les équipes pédagogiques afin d'établir des équilibres qui ne transforment pas les professionnels en simples exécutants.

**Donner tout son sens à la liberté pédagogique** individuelle et collective des enseignants : il faut donner aux équipes pédagogiques/éducatives le temps nécessaire de concertation leur permettant d'élaborer collectivement des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent. L'expérimentation, utile au système éducatif, ne peut avoir sa place que si elle est strictement encadrée et avec des outils d'évaluation construits en concertation.

**Évaluer notre système éducatif** d'après des critères objectifs déterminés en concertation entre équipes éducatives, usagers et représentants de l'administration.

**Faire un bilan des actions hors compétences** des collectivités territoriales en matière d'éducation, mesurer leurs effets, les inégalités générées entre les territoires. Abandonner l'idée que des métropoles puissent absorber les compétences des Régions en matière d'éducation.

**Travailler à une refonte de la carte scolaire** en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés dans l'objectif d'améliorer la mixité sociale. Renforcer le secteur public dans son implantation et ses moyens, et contraindre le secteur privé au respect des objectifs de mixité.



## Les métiers : enseignement, éducation, psychologie

### ÉTAT DES LIEUX

L'empilement de réformes très contestées, le nombre encore insuffisant de postes, la dégradation des conditions de travail ont provoqué, chez les personnels un profond malaise. Les prescriptions contradictoires et irréalisables, les méthodes managériales qui ignorent la réalité du travail, déstabilisent fortement les métiers et ne font qu'accroître les inégalités et la soumission à des objectifs locaux définis de manière totalement opaques. Cette politique est contre-productive : elle remet en cause l'efficacité des professionnels et leur capacité d'adaptation aux conditions réelles des métiers.

Le métier de professeur connaît toujours une crise d'attractivité qui est inquiétante pour le système éducatif (aux concours 2016, 14 % de postes non pourvus).

La formation initiale n'a pas été rétablie de manière satisfaisante : stage trop lourd, diminution des horaires des maquettes de formation, sous-dotation en moyens et personnels, dispositifs précaires pour attirer les candidat-es.

La loi du 5 mars 2014 a reconnu la spécificité des questions d'orientation pour les adolescents et les jeunes adultes en fixant une déclinaison du SPOTLV en deux branches, l'une pour le public scolaire et les étudiants assurée par l'État, l'autre pour les actifs, pilotée par les Régions. Mais certaines Régions lient orientation et insertion dans une perspective adéquationniste, y compris pour la formation initiale, au mépris du cadre fixé par la loi. La création du corps des Psy-ÉN a clarifié leurs missions dans l'École au service des enfants, adolescents et jeunes adultes.

Le métier de CPE s'est vu reconnaître un rôle spécifique et nécessaire dans le second degré par l'actualisation de la circulaire de missions confortant le cœur du métier : l'éducation, le suivi des élèves et les équipes pluriprofessionnelles, la place de la vie scolaire dans le fonctionnement des établissements. Cependant beaucoup reste à faire pour donner au métier les moyens d'une action plus efficace.

La reconnaissance des missions des AESH est une avancée qui ne suffit pas à sécuriser ce métier indispensable pour les élèves en situation de handicap.

Les AED, quant à eux, ne sont pas suffisamment reconnus (rémunérations faibles, exclusion de certaines indemnités, temps incomplet imposé, difficultés pour poursuivre des études, recrutement par les chefs d'établissement,...).

# ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2017



## Questions aux candidats

- 1 Quelles mesures prendrez-vous pour améliorer les conditions de travail des personnels (temps de concertation, alternatives aux méthodes managériales actuelles...) ?
- 2 Quelle est votre conception de la formation des maîtres (cursus universitaire, articulation des différentes composantes de la formation, place du concours, année de stage post-concours, entrée dans le métier, formation continue) ?
- 3 Respecterez-vous la loi du 5 mars 2014 et l'organisation du SPOTLV en deux branches ? Engagerez-vous un plan de reprise par l'État des CIO départementaux ou financés actuellement par des collectivités ?
- 4 Conforterez-vous le rôle éducatif des CPE ?
- 5 Que comptez-vous faire pour améliorer la situation des AED et des AESH ?

## CE QUE DEMANDE LE SNES-FSU

**La reconnaissance des personnels** – concepteurs de leurs métiers – dans leur travail, et respect de leurs statuts, leurs qualifications et leurs droits.

**La transparence des missions** des chefs d'établissement.

**L'inclusion du travail collectif**, partie intégrante de nos métiers, dans les obligations réglementaires de service actuelles sous forme d'une décharge forfaitaire, gérée par les équipes.

**L'intégration, dans la formation initiale**, de la formation disciplinaire et d'éléments de préprofessionnalisation (didactique, histoire de la discipline, recherche, stages encadrés...).

**Une entrée dans le métier** progressive et accompagnée par l'attribution d'une décharge de service et de formations.

**La relance d'une formation continue** répondant aux attentes et aux besoins des personnels.



## Les emplois, le recrutement

### ÉTAT DES LIEUX

Dans les classes des collèges et lycées, malgré les créations d'emplois de ces cinq derniers budgets, élèves comme personnels peinent à voir les améliorations et la préparation de la rentrée 2017 met en évidence que les moyens nouveaux attribués permettront au mieux de maintenir les taux d'encadrement de la rentrée 2016. En effet, entre 2007 et 2017, le second degré a accueilli 156 000 élèves supplémentaires et perdu 20 000 emplois.

La politique de suppressions massives imposée dans le cadre du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite a eu des conséquences redoutables : hausse des effectifs par classe, baisse des moyens d'encadrement « vie scolaire », suppression de la formation, potentiel de remplacement laminé, instrumentalisation des réformes pédagogiques des lycées (passage du bac pro de 4 à 3 ans, réduction des horaires élèves et renvoi au local des heures en groupe au lycée), conditions de service des enseignants dégradées. Elle a alimenté la crise de recrutement.

Une part importante des emplois créés depuis 2012 a été consacrée au rétablissement de la formation des personnels. De nouvelles missions ont été prises en compte (création d'emplois d'AESH). Quelques emplois de CPE et de personnels médico-sociaux ont été créés.

De ce fait, les moyens nouveaux sur le terrain sont restés très insuffisants au regard de la hausse démographique et les taux d'encadrement n'ont cessé de se dégrader (part des classes des lycées publics comptant de 35 à 39 élèves passant de 25 à 41 % entre 2012 et 2015, etc.).

En collège, les moyens attribués au nom de la réforme n'ont permis aucune amélioration des conditions d'encadrement et d'étude des élèves, y compris dans les REP+ pourtant dans un premier temps préservés.

De plus, un nombre important des emplois créés n'a pu être utilisé du fait de la crise du recrutement particulièrement vive dans certaines disciplines.

### Questions aux candidats

- 1 Quelle est votre estimation des besoins en emplois d'enseignants dans le second degré public pour les cinq années à venir (volume, objectifs) ?
- 2 Quelle politique comptez-vous mettre en œuvre pour répondre aux besoins du système éducatif et rendre à nouveau attractives les voies menant aux concours (recrutement de personnels titulaires, engagement pluriannuel, vivier de candidats) ?
- 3 Quelles sont vos propositions concernant les moyens nécessaires à l'encadrement de la vie scolaire et concernant les personnels qui en ont la charge (notamment CPE, AED) ?

# ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2017



## CE QUE DEMANDE LE SNES-FSU

**Créer les emplois d'enseignants nécessaires au desserrement des effectifs en lycées comme en collège :** les effets des booms démographiques de 2000 et 2006 vont se faire sentir au moins jusqu'en 2025. Pour abaisser de 10 % en moyenne les effectifs des classes de collèges et de lycées publics, 26 000 emplois sont nécessaires (et cela sans tenir compte des hausses démographiques des années à venir).

**Donner aux stagiaires un service en responsabilité** d'un maximum de 6 heures dans le cadre d'une amélioration de l'année de formation professionnelle, ce qui nécessite la création de 2 200 emplois de titulaires.

**Réinjecter les moyens économisés** par la suppression des redoublements dans la mise en place de dispositifs alternatifs pour prendre en charge les élèves en grande difficulté.

**Recréer les 12 000 à 15 000 emplois économisés** par la réduction de quatre à trois ans de la préparation du bac professionnel pour assurer la réussite des élèves de la voie professionnelle et leur poursuite d'étude vers les BTS.

**Renforcer l'encadrement de la vie scolaire** afin que chaque établissement de moins de 400 élèves soit doté d'un CPE, de deux CPE si l'établissement compte entre 400 et 700 élèves, et de trois, voire quatre au-delà. Il faut créer au moins 3 000 emplois de CPE supplémentaires. Recruter des AED et des AESH plus nombreux.

**Doubler le nombre de postes aux concours de Psy-ÉN** pour parvenir à la prise en charge de 600 élèves pour chaque psychologue d'ici cinq ans et permettre la titularisation des contractuels.

**Reconstituer un potentiel de remplacement** par un recrutement suffisant et la création de postes de TZR.

**Programmer les recrutements** sur au moins cinq ans, mettre en place des prérecrutements dès la licence sous statut d'élève-professeur et des aides financières pour sécuriser les étudiants.

**Améliorer le fonctionnement des ESPÉ** par des budgets fléchés, une gouvernance démocratique des ESPÉ et un calibrage suffisant des masters MEEF pour l'accueil de tous les étudiants en faisant la demande.



## Les carrières, les salaires, les pensions

### ÉTAT DES LIEUX

La rémunération des enseignants est marquée par un décrochage par rapport aux pays de l'OCDE (en 2014, environ 80 % du salaire moyen d'un enseignant de l'OCDE), retard qui s'est accentué entre 2000 et 2014. Aucune étude comparative n'existe pour les CPE et Psy-ÉN, mais leur rémunération étant identique à celle des professeurs certifiés, les mêmes constats s'appliquent.

Les mesures gouvernementales, premières de cette ampleur depuis 1989, n'ont pas répondu à l'urgence de rattraper cette situation : éducation prioritaire timide dégel de la valeur du point d'indice (deux fois 0,6 %), revalorisation des grilles indiciaires insuffisante et trop étalée dans le temps, dans le protocole PPCR.

Par ailleurs les primes jouent contre l'égalité professionnelle femmes/hommes (part des primes dans le salaire brut en 2014 pour les professeurs certifiés et agrégés : femmes 13,2 % et hommes 15,9 %). Enfin, rien n'est prévu pour transposer les mesures de revalorisation des salaires sur les pensions des retraités actuels.

Au sein de l'Éducation nationale, les agents non titulaires représentent environ 15 % des personnels recrutés majoritairement en CDD et plus rarement en CDI. Les textes nationaux qui existent pour leur gestion, soumettent aux décisions rectorales leurs conditions d'emploi et de rémunération. En l'état actuel, leur formation continue, n'est pas assurée et les conditions de leur réussite aux concours ne sont pas réunies.

### Questions aux candidats

- 1 Envisagez-vous une hausse significative de la valeur du point d'indice ? Êtes-vous favorable à l'indexation de cette valeur sur l'inflation ?
- 2 Accélérez-vous la mise en place du protocole PPCR et en complérez-vous les insuffisances ?
- 3 Comment lutterez-vous contre les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes ?
- 4 Quelle place accordez-vous aux rémunérations indemnitaires par rapport aux traitements ?
- 5 L'évaluation des personnels doit-elle se traduire dans la carrière, dans la rémunération ? Si oui, comment et sous quelle forme ?
- 6 Envisagez-vous des mesures d'indexation des pensions de retraite sur les évolutions salariales ?
- 7 Quelle politique comptez-vous mener pour résorber la précarité dans le second degré de l'éducation nationale (accès au statut par titularisation, gestion...) ?

## CE QUE DEMANDE LE SNES-FSU

**Programmer** un plan de rattrapage des salaires.

**Faire progressivement du corps des agrégés revalorisé** le corps de référence dans le second degré. Déconnecter la carrière de l'évaluation. Permettre l'accès de tous aux échelons terminaux avant le départ en retraite.

**Revaloriser les indemnités**, intégrer la plupart dans le traitement.

**Améliorer le pouvoir d'achat** des retraités.

**Sécuriser les agents non titulaires** par une gestion nationale seule garante d'équité quant à leurs conditions d'emploi et de rémunération. Mettre en place des modalités adaptées de titularisation. Leur permettre de préparer les concours.



## L'apprentissage : une voie de formation aux vertus contestables

### ÉTAT DES LIEUX

Depuis son retour en grâce à la fin des années 1980, l'apprentissage (formation en alternance sous statut de salarié) a pu être présenté comme étant une voie de formation bénéficiant d'atouts importants, en soi ou par comparaison avec d'autres voies de formation. Par une pédagogie plus concrète, elle permettrait à des jeunes en rupture scolaire d'accéder à la qualification, elle constituerait une filière de formation du CAP au diplôme d'ingénieur et garantirait une insertion professionnelle.

**Ces arguments qui reviennent le plus souvent pour défendre les vertus supposées supérieures de l'apprentissage sont contestables :**

#### ■ L'apprentissage, voie de remédiation ?

Parler de l'apprentissage en général comme destiné aux élèves en difficulté, c'est oublier que son développement, dans la période récente, concerne l'enseignement supérieur... Cette dynamique profite donc aux jeunes qui possèdent déjà un niveau de qualification.

#### ■ L'apprentissage, une voie de réussite ?

Dans le secondaire, le taux de rupture de contrat d'apprentissage peut être relativement élevé, entre 8 % et plus de 30 % dans certains secteurs (hôtellerie, restauration, coiffure...). L'apprentissage ne protège donc pas du décrochage.

Dans les travaux préparatoires au PLF 2017, l'indicateur 6.5 montre que les apprentis ont un taux d'accès au diplôme inférieur de 1 à 15 points à celui des élèves.

#### ■ L'apprentissage, une filière intégrée ?

Sur ce point, on peut préciser avec le sociologue Gilles Moreau que « la notion de filière apprentie et les présentations de l'apprentissage "du CAP au diplôme d'ingénieur" qui laissent envisager un cheminement possible d'ascension sociale par l'apprentissage, sont abusives. [...] Des "murs de verre" cloisonnent l'apprentissage en une partition où diplômés et secteurs d'activité jouent les chefs d'orchestre ».

#### ■ Insertion professionnelle, un avantage brut indéniable pour les apprentis

Les enquêtes du Cereq, ou venant d'autres sources, montrent, de manière assez stable, que l'insertion professionnelle des apprentis est globalement plus rapide et plus stable que celle des diplômés de la voie scolaire. Le taux de chômage est plus faible pour les apprentis, et le taux d'emploi (à 7 mois ou à 3 ans, par exemple), plus élevé. Mais ces données sont à relativiser : d'abord, l'apprenti est par nature un jeune qui a réussi à passer la barrière du premier contrat de travail, ensuite l'apprentissage se développe sur des secteurs porteurs, susceptibles de créer des emplois.

#### ■ L'apprentissage, un coût exorbitant pour la collectivité

Même si l'on ne tient pas compte des salaires versés par les entreprises, puisque l'apprenti produit également une valeur correspondant à ce salaire, le coût moyen d'un apprenti s'élève pour la collectivité nationale à 19 000 € par an, contre 12 000 € pour un élève de lycée professionnel (calculé à partir des données CNEFOP).

# ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2017



## Questions aux candidats

- 1 Souhaitez-vous réserver l'apprentissage aux jeunes en situation de difficulté scolaire ou de décrochage ?
- 2 Comment éviter les discriminations à l'embauche des jeunes en recherche d'un contrat d'apprentissage ? Et comment l'État peut-il mieux contrôler des formations qui sont de compétences régionales ?
- 3 Comment limiter les sommes exorbitantes déversées vers l'apprentissage et comment mieux organiser le contrôle de ces financements ?

## CE QUE DEMANDE LE SNES-FSU

**La garantie par l'État d'une formation pour chaque jeune**, qui puisse recevoir les moyens nécessaires à cette formation, par l'augmentation du nombre et des volumes de bourses.

**La garantie du même niveau de formation professionnelle, technologique et générale** pour les jeunes sous statut d'apprenti ou scolaire, assorti des mêmes volumes horaires de formation.

**La garantie par l'État de la possibilité d'un retour en formation pour tous les jeunes** qui seraient victimes d'une rupture de contrat d'apprentissage.

**La non-concurrence entre apprentissage et formations scolaires** : pas de mixité des publics dans les classes, ni pour les parcours lorsqu'elle est imposée.

**Le droit à poursuite d'études sous statut scolaire ou d'étudiant**, quel que soit le mode d'obtention du diplôme, scolaire ou apprenti.